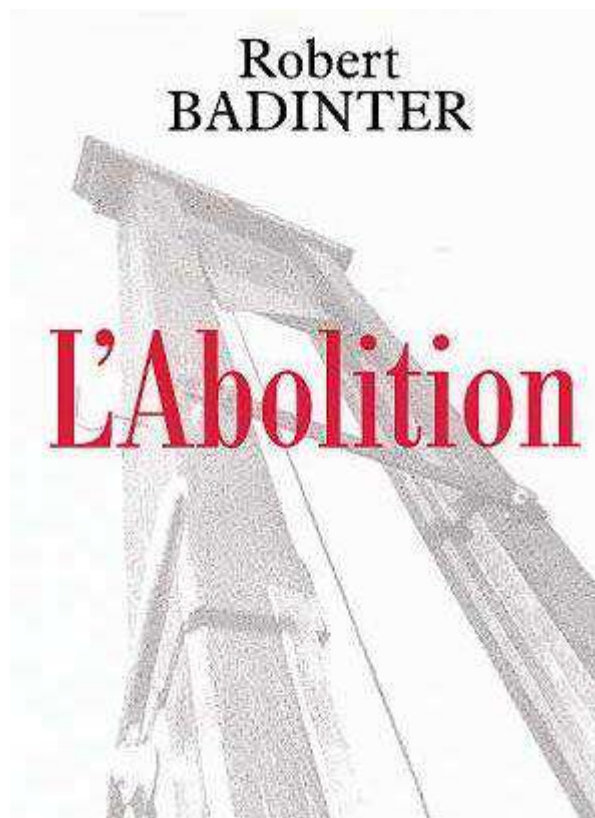


L'Abolition – Robert Badinter

Fiche de lecture



Introduction

L'Abolition de Robert Badinter est paru en 2000, soit 19 ans après l'abolition de la peine de mort en France. Cet essai n'est donc pas un outil l'aidant à faire abolir la peine de mort mais l'histoire de son combat amenant jusqu'à cet évènement.

Ce récit commence le 24 novembre 1972 et se termine le 30 septembre 1981 avec l'abolition de la peine de mort en France après le vote de l'Assemblée Nationale.

Même si la peine de mort a aujourd'hui été abolie en France et dans toute l'Europe, il reste de nombreux pays dans le monde où ce combat est toujours d'actualité, notamment aux Etats-Unis ou en Chine.

Nous allons étudier ce texte nous remémorant le contexte historique et politique de l'époque, afin de savoir comment la peine de mort a été abolie en France.

Sommaire

Introduction.....	1
Qui est Robert Badinter ?.....	2
Contexte historique	2
Etude de l'œuvre	3
Conclusion	4

Qui est Robert Badinter ?

Robert Badinter est né le 30 mars 1928 à Paris. Il est avocat, professeur à l'université, essayiste et homme politique.

Il est inscrit au Barreau de Paris en 1951 pour son début de carrière. 14 ans plus tard, en 1965 il devient Lauréat du concours d'agrégation de droit, puis maître de conférences. Suite à cela il deviendra en plus professeur de droit en universités.

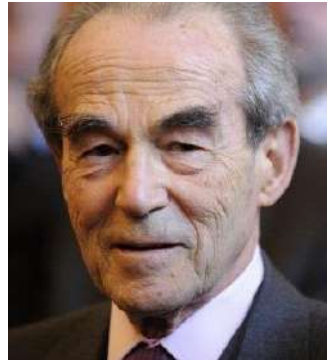
En parallèle de sa carrière universitaire, Robert Badinter fonde en 1965 son cabinet d'avocats où il exerce au début comme avocat d'affaires et dans le secteur de droit commun.

Son activité va changer à partir de 1972, lorsqu'il devient défenseur de Roger Bontems, accusé de complicité de meurtre. Il échouera à ce procès et ne parviendra pas à lui éviter la peine de mort. Son combat pour la peine de mort commence alors.

Il interviendra alors dans différentes affaires où les accusés sont condamnés à mort, dans le but de leur éviter la peine capitale. Il évitera ainsi l'exécution de 6 personnes sur une durée de 6 ans, martelant ses plaidoiries d'arguments contre la peine de mort, son combat rejoignant les procès.

En 1981, Mitterrand est élu Président de la République et nomme Robert Badinter Garde des Sceaux. C'est ainsi que sa carrière politique débute réellement, et qu'il arrivera à faire voter l'abolition de la peine de mort en France, la même année.

Il prendra également position contre la dépénalisation de l'euthanasie, entre autres.



Contexte historique

Son récit commence en novembre 1972. A l'époque, la peine de mort est toujours d'actualité en France, et celle-ci est appliquée par la guillotine. Par ailleurs, le Président de la République, Valéry Giscard d'Estaing à ce moment, disposait du droit de Grâce, permettant à n'importe quel condamné d'y échapper.

Le peuple français était alors favorable à la peine de mort dans le cas de crimes graves particulièrement affreux.

Le débat sur la peine de mort était sur le devant de la scène selon les périodes, les politiciens l'évitant en maximum en période d'élections. Valéry Giscard d'Estaing était d'ailleurs pour son abolition, même s'il ne pouvait le dire ouvertement durant cette période.

Etude de l'œuvre

Cet essai est à la fois un essai autobiographe et historique. Robert Badinter raconte son histoire, mais également le chemin jusqu'à l'abolition de la peine de mort en France, les deux étant étroitement liés.

Cet essai comporte 260 pages, est organisé en 4 chapitres eux-mêmes composés de plusieurs sous chapitres. On peut assimiler cet essai à un récit de par son style d'écriture qui fait penser à une histoire.

La thèse principale est évidemment qu'il faut abolir la peine de mort en France. Pour cela, il s'appuie sur plusieurs faits, notamment que la France a un vrai retard sur ses voisins européens, puisque c'est le dernier pays d'Europe à ne pas l'avoir abolie. Par ailleurs, le fait que nous ayons été les derniers à le faire a permis d'avoir différentes études faites sur les autres pays, montrant que la peine de mort n'est pas dissuasive !

En effet, il n'y avait pas d'augmentation des crimes de sang dans les pays ayant abolit la peine de mort, un des principaux arguments des pros peine de mort de l'époque n'avait donc pas lieu d'être. Il a également usé de l'image de la peine de mort, et notamment de la guillotine, procédé barbare, consistant selon lui à « Prendre un homme vivant, et le couper en deux morceaux ». La violence de cette description lui a servi dans certaines de ses plaidoiries pour défendre des accusés risquant la peine capitale. Il a également mis en avant les différentes victimes d'une affaire : Les victimes du crime et leur famille, mais aussi la famille des condamnés à mort, dont un des membres sera exécuté. Là encore, cet argument lui a permis, entre autres, d'obtenir la réclusion à perpétuité à la place de la mort dans un procès, mais évidemment aussi dans son combat de la peine de mort.

Une de ses citations représente d'ailleurs bien sa pensée : « La mort du condamné, c'est l'injustice à l'état brut ».

L'intérêt de cet ouvrage est de raconter son combat pour l'abolition de la peine de mort, les différentes épreuves qu'il a traversé, et comment, en tant qu'avocat, il a pu apporter une part importante de l'édifice de cette abolition. Il raconte ainsi le déroulement des procès auxquels il a participé en tant qu'avocat de la défense, ses discussions avec son entourage, le contexte politique qui est très important et qui explique pourquoi la peine de mort n'a pas été supprimée plus tôt en France.

L'ouvrage est toujours d'actualité, pas en France, mais dans différents pays dans le monde, et notamment les Etats-Unis, la Chine, l'Iran, entre autres ! Ses arguments sont donc toujours d'actualité et serviront peut-être à aider à abolir la peine de mort dans d'autres pays.

Le principal argument à opposer aujourd'hui à la peine de mort, c'est que la perpétuité absolue n'existant plus en France, il y a toujours un risque de récidive lorsque la personne ressort de prison. Cependant, celui-ci, face aux arguments contre la peine capitale, est négligeable.

Quelques citations m'ont particulièrement marqué lors de ma lecture de cet ouvrage :

- « La mort du condamné, c'est l'injustice à l'état brut »

- « Si vous votez comme Monsieur l'avocat général vous le demande, je vous le dis, le temps passera, c'en sera fini du tumulte, des encouragements, vous demeurerez seul avec votre décision. On abolira la peine de mort, et vous resterez seul avec votre verdict, pour toujours. Et vos enfants sauront que vous avez un jour condamné à mort un jeune homme. Et vous verrez leur regard ! »
- « Cette émergence-là, d'une passion qui n'avait pas sa place dans une enceinte parlementaire, donnait à mes paroles une tonalité singulière. Ce n'était pas un discours ministériel, tant s'en faut. Ce n'était pas non plus une plaidoirie, comme beaucoup le dirent qui ne m'avaient jamais entendu plaider. C'était pour moi une sorte d'ultime appel, au-delà de l'hémicycle, à libérer notre Justice de l'emprise de la mort. »

Conclusion

L'étude de cet essai a été plutôt facile, en effet, le sujet étant vraiment intéressant et relatant l'histoire de l'abolition de la peine de mort, élément qui nous concerne tous, il est aisé de le lire et d'y trouver un réel intérêt.

Les arguments utilisés par Badinter lors de ses plaidoiries et la passion dont il fait preuve rendent l'essai d'autant plus vivant et agréable à lire. Voir le point de vue de l'avocat et savoir comment il a réussi à influencer sur l'abolition de la peine de mort est ce qui m'a le plus plu lors de ma découverte de l'œuvre.